

Introduction

En 1833, François Guizot souligne :

« Bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques¹. »

L'aspect transnational le plus discuté depuis la fin de la dernière décennie du xx^e siècle est certainement la question, très politique, de la formation initiale des enseignants qui a connu des débats continus dans les systèmes éducatifs français et roumain. L'analyse comparée de l'évolution de la formation initiale entre ces deux pays, qui peut surprendre dans un premier temps, est judicieuse car dans des contextes politiques et socio-économiques très différents, la formation des maîtres du primaire se rejoint sur de nombreux points.

En répondant à l'appel de Gilles Baillat, qui invite « au développement d'approches comparatives, approches dont les vertus sont riches de promesse² », cette approche franco-roumaine propose ainsi une comparaison institutionnelle de l'implantation des institutions assurant la formation de cette catégorie d'enseignants, de leur organisation, le contenu d'enseignements proposés et de leurs évolutions dans le temps. Quelles sont les spécificités des contenus des plans de formation des IUFM et des Collèges universitaires d'instituteurs? Ont-ils été élaborés en continuité avec les écoles normales ou présentent-ils de nouveaux paradigmes? Leurs éventuelles évolutions se situent entre rupture, adaptation ou continuité?

Il s'agit plus précisément d'une analyse historique comparative, centrée sur la comparaison des structures publiques roumaines et des structures publiques françaises afin de mesurer les changements, les ruptures et les continuités des institutions responsables de la formation initiale des enseignants du premier

1. GUIZOT François, *Circulaire adressée à Messieurs les instituteurs sur la loi du 28 juin 1833 relative à l'instruction primaire*, 4 juillet 1833.

2. BAILLAT Gilles, « Introduction », in BAILLAT Gilles, NICLOT Daniel et ULMA Dominique (dir.), *La formation des enseignants en Europe. Approche comparative*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2010, p. 10.

degré³ : des écoles normales aux Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et aux Collèges universitaires des instituteurs.

En interrogeant de multiples sources, originales et diverses, cette comparaison historique institutionnelle rend compte des mutations intenses de la formation initiale des enseignants du premier degré en France et en Roumanie. Les sources sont différentes selon le pays. En France, on a étudié les sources manuscrites et imprimées des Archives nationales, archives d'IUFM, archives départementales, les rapports et textes officiels. En Roumanie la situation est particulière. Étant donné que les Archives nationales roumaines ne détiennent pas de documents relatifs à l'objet de cette recherche et que les archives du ministère de l'Éducation nationale ne sont ni centralisées ni accessibles, on a dû solliciter les documents à la pièce auprès de celui-ci. D'autres documents législatifs et les plans de formation ont été retrouvés au sein des certaines établissements de formation ou institutions de l'État, par exemple, l'Agence roumaine pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur et l'annuaire statistique.

De plus, en Roumanie, le manque à la fois de travaux sur ce sujet de recherche mais aussi d'études, d'évaluations, de rapports institutionnels émis par le ministère de l'Éducation nationale ou par une autre autorité, nous a déterminé à enrichir la méthodologie avec une source inédite : des archives orales réalisées dans le cadre d'entretiens avec différents acteurs clés du système roumain de formation des enseignants (anciens ou actuels inspecteurs de l'Éducation nationale, secrétaire d'État chargé de l'enseignement préuniversitaire, directeurs des institutions chargées de la formation des enseignants, pédagogues et formateurs).

Les différentes sources permettront de mesurer les transformations des institutions. On va tenter, par l'analyse des contenus des plans de formation, de saisir les éventuelles évolutions des programmes de formation initiale des enseignants du premier degré. Il faut mentionner que les sources n'ont pas permis de confronter la réalité des enseignements dispensés par chaque formateur. De ce fait on se limitera à analyser les maquettes retrouvées dans les archives des établissements concernés français et roumains.

Il est clair que le bornage historique trouvant son origine en 1989 n'a pas la même signification pour les deux entités nationales. En Roumanie, l'enjeu prioritaire porte sur la transition de la dictature à la démocratie et, en seconde instance, sur les incidences induites sur la formation des maîtres dans le processus de démocratisation ; en France, dans le cadre démocratique acquis des alternances politiques, l'enjeu premier est l'universitarisation de la formation des instituteurs et l'unification des formations professorales.

3. On peut considérer qu'être enseignant est une fonction. Afin de faciliter la lecture de l'ouvrage, on utilisera systématiquement le masculin.

Dans l'histoire de la formation des enseignants, quel que soit le territoire national, on retrouve les remarques d'André Robert et Françoise Carraud :

« Comment redéfinir le métier, lui donner un souffle nouveau, adapté aux évolutions du monde actuel, sans renier le meilleur de son héritage historique⁴ ? »

La formation des enseignants vise à être adéquate et convenir à son propre système éducatif. Malgré les écarts et les spécificités économiques, sociales, culturelles et éducatives, la France comme la Roumanie, pendant la même période, ont été confrontées à des interrogations sur la formation des enseignants, d'où les changements institutionnels assez rapides dans les deux pays. Y a-t-il une véritable spécificité française ou roumaine ou les deux systèmes ont-ils connu des difficultés et des enjeux semblables ? Quelles seraient les convergences et les divergences entre les deux pays ?

En France comme en Roumanie, les principes et la façon de concevoir la formation initiale des enseignants du premier degré connaissent d'importantes réformes entre 1989 et 2005, puisque, comme Pierre Caspar le souligne :

« Notamment parce que la société a beaucoup changé ; les citoyens, les parents, les élèves les professeurs aussi. [...] Parce que les technologies ont pris une place sans précédent dans le paysage éducatif⁵. »

Dans ce contexte de changement permanent et de profonde évolution sociale, la formation des enseignants est en pleine mutation avec une dynamique particulière depuis 1989. Quelles stratégies pour la formation initiale après 1989 en France et en Roumanie ? Va-t-on retrouver les mêmes directions et préoccupations dans les deux pays ? On essaiera ainsi de saisir s'il y a eu des résistances voire des blocages face aux modifications du paradigme de la formation à la suite de la transformation des écoles normales en France et en Roumanie. Concrètement, quel héritage, quel transfert et quelle trace des écoles normales sur la formation universitaire des enseignants du premier degré ?

Cette recherche suivra l'évolution de la formation initiale des enseignants du premier degré de 1989 à 2005 car ces deux dates marquent l'histoire de cette catégorie d'enseignants.

La rupture de 1989 représente en France la fin des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices et la création de la première institution universitaire autonome chargée de la formation pour tous les enseignants, profes-

4. ROBERT André et CARRAUD Françoise, *Professeurs des écoles au ^{xx}e siècle. Portraits socioprofessionnels*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, p. 206.

5. CASPAR Pierre, *Réflexions sur la formation des formateurs en IUFM : rapport de mission à Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale*, 2002, p. 6.

seurs du premier et second degré en application de la loi d'orientation sur l'éducation, dite aussi loi Jospin. Selon Jean-François Condet, cette loi :

« Lance une profonde réforme de la formation des enseignants français en faisant le pari d'une structure unique de formation qui fédère désormais les pôles éclatés et concurrents nés au cours de la longue histoire de la construction de notre système éducatif⁶. »

Les IUFM, « la première institution spécifiquement vouée à la formation de l'ensemble des personnels enseignants et éducatifs, rencontraient des difficultés particulières⁷ ». Vu ce contexte, la formation des enseignants français a-t-elle réellement fusionné entre le premier et deuxième degré en créant une véritable culture professionnelle commune censée dépasser le dualisme primaire-secondaire ?

En Roumanie, en 1989, un changement fondamental va dans le sens d'une réduction drastique du contrôle politique sur le système éducatif et d'une décommunisation de celui-ci à la suite de la chute du régime communiste, ce qui se reflète également sur la formation initiale des enseignants du premier degré. Si ce changement a rapproché la Roumanie de l'Europe et des pratiques européennes avec la création d'une institution presque universitaire pour la formation des enseignants des écoles maternelles et élémentaires, il n'a pas réussi en revanche à supprimer, comme c'était le cas en France, l'école normale. Historiquement, l'école normale roumaine a survécu à tout : à un bouleversement politique majeur, aux injonctions gouvernementales, à l'eupéanisation et à l'universitarisation de la formation. En effet, selon le ministère de l'Éducation nationale « l'enseignement préuniversitaire pédagogique promeut les politiques éducatives et le management centré sur la tradition unanimement reconnue et appréciée de l'enseignement préuniversitaire pédagogique roumain⁸ ».

Donc, en Roumanie, comme le professeur Emil Păun le souligne :

« Le système éducatif roumain est en pleine transformation. Les politiques éducatives s'efforcent de tenir compte des traditions de l'école roumaine (surtout de celle de l'entre-deux guerres), tout en répondant aux demandes du présent et aux défis de l'avenir. Dans ce contexte, on assiste à un effort considérable de rapprochement et de compatibilité du système éducatif roumain avec le système européen⁹. »

6. CONDET Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 295.

7. PROST Antoine (dir.), *La formation des maîtres de 1940 à 2010*, Rennes, PUR, 2014, p. 276.

8. Ministère de l'Éducation nationale, arrêté n° 3750 du 22 mars 2019 relatif au règlement d'organisation et de fonctionnement des collèges et lycées pédagogiques de la Roumanie, *Moniteur officiel*, n° 272, 10 avril 2019.

9. PĂUN Emil, « Le système éducatif roumain : les enjeux de la réforme », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 42, septembre 2006, p. 156.

En France comme en Roumanie, durant la dernière décennie du ^{xx}^e siècle, le projet de création de nouvelles institutions, plus précisément les instituts universitaires de formation des maîtres et les Collèges universitaires d'instituteurs, a suivi l'effet d'une politique nationale clairement affirmée représentant la conséquence du changement social et politique. Dans les deux pays cette rénovation historique de la formation des enseignants conciliait des enjeux majeurs comme le recrutement massif des enseignants et l'élévation du statut et du niveau de diplôme du futur enseignant des écoles maternelles et élémentaires.

Puis en 2005, afin de mieux répondre aux nouvelles exigences de qualification des enseignants du premier degré, conformément à la déclaration de Bologne, avec les dispositions de la loi de l'Éducation nationale, et avec les transformations des systèmes éducatifs des pays de l'Union européenne, les institutions françaises et roumaines devaient totalement être intégrées à l'université afin de renforcer la formation académique et professionnelle et le lien entre la formation des enseignants et la recherche universitaire en éducation.

C'est en 2005 que la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, dite la « loi Fillon » modifie le statut autonome des IUFM qui deviennent des écoles internes des universités. Cette évolution est censée consolider la dimension universitaire de l'institut tant désirée depuis sa création, et faciliter la construction d'un master professionnel pour tous les enseignants dans la perspective de l'espace éducatif européen.

En Roumanie, en 2003, le ministre de l'Éducation nationale affirme :

« La réforme de l'enseignement supérieur roumain, attendue par les jeunes Roumains et imposée après 1989 par la transition d'une économie centralisée à une économie de marché, a représenté la construction d'un système d'enseignement supérieur aussi compatible que possible avec l'espace éducatif européen. Fondamentalement, cette coordination signifie l'introduction du modèle européen général dans l'enseignement supérieur roumain, afin de garantir l'interaction entre les milieux universitaires roumains et européens¹⁰. »

Par conséquent, en 2005, le programme d'études intitulé « pédagogie de l'enseignement primaire et préscolaire », intégré au sein d'une faculté ayant un domaine de formation dans le domaine d'éducation, de sciences sociales ou de psychologie, a remplacé les Collèges universitaires d'instituteurs. Désormais, la formation des enseignants du premier degré passe au système LMD sanctionnée par une licence dans la spécialisation « pédago-

10. Romania Ministry of Education, Research and Youth General Division for Higher Education; *Country Report, European Conference of the Ministers of Education Berlin*, septembre 2003, Bucarest, 2003, p. 10 (ministère roumain de l'Éducation, de la recherche et de la jeunesse, direction de l'Enseignement universitaire, rapport national, Conférence européenne des ministres de l'Éducation).

gie d'enseignement primaire et préscolaire » en s'alignant ainsi sur le processus de Bologne.

La manière dont un pays structure le système de formation initiale de ses enseignants dépend de nombreuses causes, parmi lesquelles la tradition joue un rôle essentiel. Dans ce contexte, on va tenter de découvrir comment le transfert de l'héritage entre les anciennes structures de formation, les écoles normales et les nouvelles, les IUFM et les Collèges universitaires d'instituteurs s'est réalisé. Quelle est l'influence de l'héritage des écoles normales sur les IUFM et les Collèges universitaires d'instituteurs ? De quelle façon la transition vers un établissement à dimension universitaire a-t-elle rompu avec les pratiques des EN ?

On essaiera à répondre à ces questions par le biais de l'histoire de la formation initiale des enseignants du premier degré en France et en Roumanie. Cette réflexion prend place dans le champ de l'histoire de la formation des enseignants. En France on s'appuiera sur les travaux de Jean-François Condette, d'Antoine Prost, d'André Robert et d'Hervé Terral ; et en Roumanie, sur ceux de Romița Iucu¹¹, Marin Manolescu¹² et Emil Păun¹³.

On va étudier la manière dont les principes et le contenu de la formation initiale établis par chaque État ont été interprétés et intégrés dans les plans de formation de 1989-2005 dans les académies d'Amiens et de Rennes en France, et dans le cadre du Collège universitaire de Bacău, de Bucarest et celui de Drobeta-Turnu Severin en Roumanie. L'étude de cas comporte trois Collèges universitaires d'instituteurs contre deux IUFM. Cette situation est due à un contexte particulier en Roumanie. Tous les Collèges universitaires d'instituteurs ont été implantés en général en 1999, sauf un seul, celui de Drobeta-Turnu Severin, qui a été créé en 1996. Le choix d'inclure dans l'étude le premier Collège universitaire d'instituteurs, a donné la possibilité d'analyser et de suivre l'évolution de son plan de formation sur une durée plus longue.

Les contextes territoriaux différents ont déterminé les études de cas de cet ouvrage. D'une part l'académie d'Amiens et l'académie de Rennes, et d'autre part le Collège universitaire situé à Drobeta-Turnu Severin et le Collège universitaire pédagogique d'instituteurs à Bucarest. Ces établisse-

11. Le professeur universitaire Iucu Romița Bumbu a été pendant 16 ans vice-recteur à l'université de Bucarest. Collaborateur de la Commission européenne, Banque mondiale et UNICEF, Romița Iucu a été le premier directeur du Collège universitaire des instituteurs de Bucarest.

12. Marin MANOLESCU, professeur émérite à l'université de Bucarest, est un acteur du processus de restructuration du système de formation initiale et continue des enseignants dans l'enseignement préuniversitaire, surtout ceux de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Il a exercé des fonctions managériales dans l'enseignement préuniversitaire, universitaire et au niveau de ministère de l'Éducation nationale en créant ou en participant à la mise en place des institutions de formation initiale et continue des enseignants.

13. Emil PĂUN, professeur émérite à l'université de Bucarest, pédagogue et spécialiste des politiques éducatives.

ments étaient caractérisés par des particularités sociales, éducatives et locales divergentes. Ainsi, par rapport à leur taille, tandis que l'académie d'Amiens était celle qui importait le plus de jeunes enseignants à la sortie de l'IUFM, l'académie de Rennes exportait ceux qui y étaient formés. C'était aussi le cas du Collège universitaire de Drobeta-Turnu Severin et du Collège universitaire pédagogique d'instituteurs de Bucarest. Comment dans le cas français et roumain, les situations éducatives, sociales et économiques se traduisent-elles concrètement dans la formation proposée? Est-ce que les différentes contraintes locales entraînent des conséquences sur les plans de formation?

La première partie de cet ouvrage est centrée sur la dimension institutionnelle, s'intéressant aux principes de formation. Elle interroge les modèles de formation, les enjeux de la création des premières institutions chargées de la formation initiale, ainsi que leurs missions, leurs organisations, les acteurs impliqués dans ces processus, et le poids de l'héritage institutionnel, en posant la question de savoir dans quelle mesure les nouvelles fondations proposent des institutions renouvelées.

La deuxième partie s'applique à analyser des « terrains », en étudiant l'évolution du contenu pédagogique des plans de formation, d'une part en saisissant les spécificités françaises et d'autre part celles roumaines, en proposant ensuite une analyse comparée en insistant sur les différences et les ressemblances entre les contenus des plans de formation en France et en Roumanie.

La troisième partie enfin est centrée sur la question de la recherche et sa place dans le cursus des futurs enseignants des écoles maternelles et élémentaires, et sur les débats de la relation entre la formation, le recrutement et la titularisation. Cette partie se clôture avec une analyse comparative et critique des évolutions actuelles de la formation initiale des enseignants du premier degré dans les deux pays cibles, la France et la Roumanie.

C'est l'histoire de la création et de l'implantation des premières institutions chargées d'une formation universitaire pour les enseignants du premier degré français¹⁴ et roumains.

14. Bien qu'en France, contrairement de la Roumanie, elle était responsable aussi de la formation des enseignants du second degré.